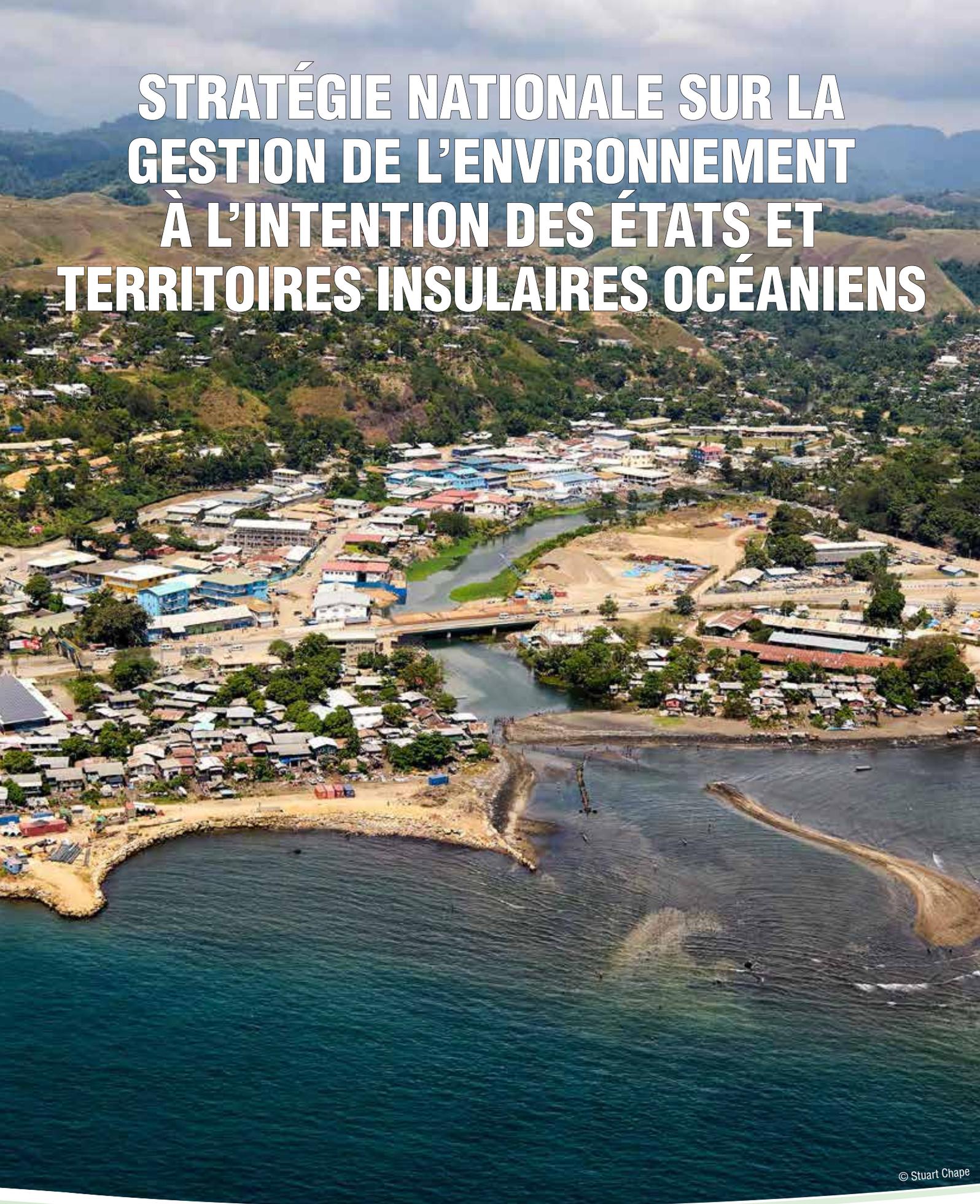


STRATÉGIE NATIONALE SUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT À L'INTENTION DES ÉTATS ET TERRITOIRES INSULAIRES OCÉANIENS



© Stuart Chape



PROE
Programme régional océanien
de l'environnement

EN QUOI CONSISTE UNE STRATÉGIE NATIONALE SUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ?

La Stratégie nationale sur la gestion de l'environnement (SNAGE) constitue le cadre stratégique d'un pays pour atteindre et maintenir les conditions environnementales garantes de meilleurs moyens de subsistance et d'un développement durable. Une SNAGE inclut également les mesures destinées à répondre aux problèmes environnementaux mis en évidence par le rapport sur l'état de l'environnement. L'élaboration d'une SNAGE est le résultat d'un processus national de consultation du secteur public et de parties prenantes clés. L'élaboration et la mise en œuvre réussie d'une SNAGE requièrent des compétences humaines adéquates, la disponibilité de ressources financières, une bonne communication, la consultation des parties prenantes, la sensibilisation du public et un soutien transsectoriel. Dans certains États et Territoires insulaires océaniques, la SNAGE a été remplacée par des politiques environnementales intégrées. Ainsi par exemple, il y a au Vanuatu la *politique environnementale nationale* et le *plan de mise en œuvre*, à Nauru la *politique nationale pour l'environnement* et à Kiribati la *politique intégrée pour l'environnement*.

Le processus de formulation d'une SNAGE prend généralement de 11 à 12 mois, et il est souvent réalisé en conjonction avec le rapport sur l'état de l'environnement du pays.

Une SNAGE peut également être mise à jour sur la base d'une version existante créée par les États insulaires océaniques.

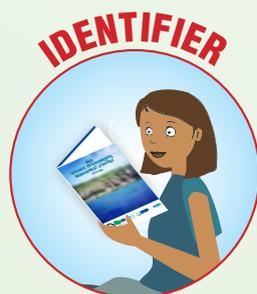
COMMENT UN PAYS PEUT-IL UTILISER UNE STRATÉGIE NATIONALE SUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ?

- Établir des liens et synergies avec les cadres régionaux, mondiaux et internationaux, tels que les accords multilatéraux sur l'environnement (AME), le *cadre d'intégration régionale*, les *objectifs de développement durable*, et les *modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement* (PEID) (Samoa, la Voie à suivre).
- Orienter l'élaboration de demandes de financement adressées p. ex. au *Fonds pour l'environnement mondial*, au *Fonds vert pour le climat*, au *Fonds d'adaptation et d'autres*.
- Consolider et renforcer les synergies avec des stratégies et programmes thématiques environnementaux existants, et dans les principaux secteurs économiques et sociaux de développement.
- Généraliser l'intégration de questions environnementales dans les plans sectoriels et nationaux de développement durable.
- Élaborer des politiques environnementales spécifiques.



PROCESSUS D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE D'UNE S

L'élaboration d'une SNAGE suit un processus itératif qui comprend généralement les éléments suivants :



1 IDENTIFIER

En s'appuyant sur le rapport sur l'état de l'environnement et les directives politiques pertinentes, identifier et confirmer la nécessité d'une SNAGE.



2 CONSULTER

Organiser et réunir un atelier national de consultation sur la SNAGE pour débattre et convenir du processus d'élaboration d'une SNAGE. Il est utile que cette étape comprenne l'élaboration d'un plan de travail et de modalités de coordination, tel que la mise en place de groupes de travail techniques et/ou d'un groupe spécial chargé de diriger le processus de la SNAGE.



3 ANALYSER

Examiner et analyser les informations et la littérature existantes.



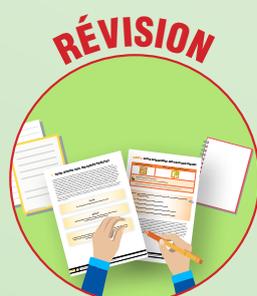
4 PROJET

Une fois les conclusions principales consolidées, un autre atelier est organisé pour rédiger les éléments clés de la SNAGE.



5 EXAMEN

Le projet de SNAGE est diffusé pour examen par le ministère de l'Environnement, les ministères clés du gouvernement, et les partenaires, y compris le PROE et les parties prenantes.



6 RÉVISION

La SNAGE est révisée sur la base des observations et commentaires reçus et rediffusée pour un dernier tour d'observations.

Étapes suivantes :

AVAL



7 AVAL

Le comité de coordination ou le groupe spécial chargé de la SNAGE — qui regroupe le ministère de l'Environnement et d'autres ministères du gouvernement, les partenaires et les parties prenantes — examine la version définitive et donne son aval final.

RÉDACTION



8 RÉDACTION

Lorsque tous les ministères, partenaires et parties prenantes ont approuvé la SNAGE, le document est envoyé à un service d'édition professionnelle.

APPROBATION



9 APPROBATION

The edited NEMS is submitted for official approval by the relevant authorities in country.

PUBLICATION



10 PUBLICATION

Après l'approbation officielle, la SNAGE est envoyée au service de présentation et mise en page pour catalogage, impression et publication.

MISE EN ŒUVRE



11 MISE EN ŒUVRE

La SNAGE publiée est lancée officiellement et mise en œuvre.

SURVEILLANCE ET RAPPORT



12 SURVEILLANCE ET RAPPORT

L'exécution de la SNAGE fait l'objet d'un suivi et de rapports.

EXAMEN ET MISE À JOUR



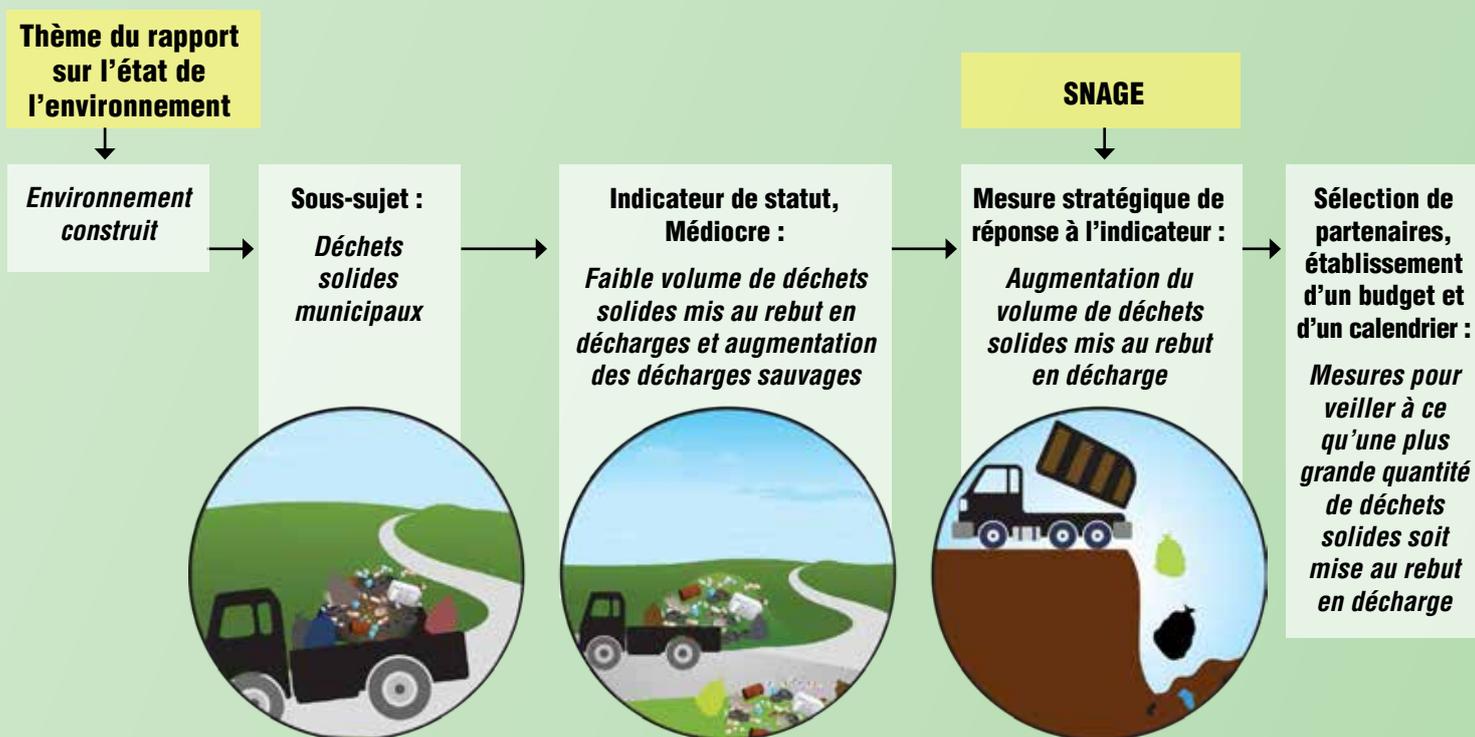
13 EXAMEN ET MISE À JOUR

La SNAGE est passée en revue et mise à jour dans les délais opportuns.

QUEL RÔLE JOUE LE PROE DANS LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ?

- Le Programme du PROE pour la gouvernance et la surveillance environnementales apporte son soutien technique pour élaborer et mettre en œuvre des SNAGE en coopération avec les agences de l'environnement des Pays membres. Une SNAGE devrait être élaborée tous les cinq ans, ou en fonction des exigences légales du pays.
- Aider à l'organisation de réunions et d'ateliers de consultation en vue de renforcer les capacités requises pour le processus de la SNAGE.
- Faciliter le dialogue avec les parties et organisations pertinentes susceptibles de jouer un rôle clé dans le processus de la SNAGE.
- Aider à la mise en place de programmes de surveillance et de reporting permettant d'évaluer la mise en œuvre des priorités de la SNAGE.
- Fournir des conseils stratégiques, un soutien technique et des informations concernant le processus de la SNAGE et son contenu.
- Veiller à ce que les conclusions du rapport sur l'état de l'environnement servent à orienter le processus de la SNAGE.
- Aider à la rédaction de stratégies et de plans découlant de la SNAGE définitive.
- Aider à l'élaboration de notes de synthèse relatives au projet et dérivées de la SNAGE.

EXEMPLE D'ACTION DE LA SNAGE INSPIRÉE DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT



REMERCIEMENTS

Le PROE tient à remercier ses pays membres pour leurs précieuses contributions au cours de la procédure d'élaboration de SNAGE. Le PROE exprime également sa gratitude pour le soutien financier apporté par le projet ACP MEA de l'Union européenne, mis en œuvre par ONU Environnement et exécuté par le PROE dans le cadre du programme EMG, qui soutient le développement des SNAGE dans la région des îles du Pacifique.

Pour tout renseignement complémentaire sur les SNAGE, contacter emg@sprep.org.

De plus amples informations sont disponibles sur le Site du PROE : www.sprep.org/programme/environmental-governance/enabling-frameworks.